



Revue archéologique de l'Est

Tome 67 | 2018
n° 190

Un « autel de la paix » à *Lugdunum* créé de toutes pièces ?

Djamila Fellague



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rae/11551>
ISSN : 1760-7264

Éditeur

Société archéologique de l'Est

Édition imprimée

Date de publication : 1 février 2019
Pagination : 213-226
ISBN : 978-2-915544-42-8
ISSN : 1266-7706

Référence électronique

Djamila Fellague, « Un « autel de la paix » à *Lugdunum* créé de toutes pièces ? », *Revue archéologique de l'Est* [En ligne], Tome 67 | 2018, mis en ligne le 28 mai 2020, consulté le 26 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rae/11551>

UN «AUTEL DE LA PAIX» À LUGUDUNUM CRÉÉ DE TOUTES PIÈCES ?

Djamila FELLAGUE*

Mots-clés Lyon/Lugudunum, Rome, antiquité, autel, monnaies, Ara Pacis, représentations d'architecture, Néron, Auguste.

Keywords Lyon/Lugudunum, Rome, altar, coins, Ara Pacis, architectural representations, Nero, August.

Schlagwörter Lyon/Lugudunum, Rom, Antike, Altar, Münzen, Ara Pacis, Architekturdarstellungen, Nero, Augustus.

Résumé Des monnaies attribuées à l'atelier de Lyon et frappées entre 64 et 68 figurent l'enclos d'un autel avec la légende Ara Pacis. Récemment, un numismate a considéré que le monument représenté n'avait aucun rapport avec l'Ara Pacis de Rome, d'époque augustéenne, et qu'elles témoignaient de l'existence d'un Autel de la Paix élevé à Lugudunum sous Néron. L'article présenté ici propose d'examiner le raisonnement utilisé pour exclure l'identification traditionnelle à l'Ara Pacis Augustae de Rome en mettant en lumière que la plupart des arguments développés pour cette hypothèse déjà ancienne peuvent être contestés (lieu et date de frappe, comparaison avec le monument). L'iconographie monétaire a servi à exclure l'identification à l'Ara Pacis Augustae : c'est au contraire un des arguments essentiels qui justifie le maintien de l'identification traditionnelle. La représentation d'un monument n'a pas vocation à documenter un édifice jusque dans les moindres détails ; il s'agit d'une simplification avec des détails bien choisis.

Abstract Coins attributed to the Lyon workshop and minted between 64 and 68 represent the enclosure of an autel labeled Ara Pacis. Recently, a numismatist considered that the monument depicted cannot be interpreted as the Roman Ara Pacis erected by Augustus but rather as an Altar of Peace built in Lugudunum under Nero. This article examines the reasoning used to exclude the traditional identification with the Ara Pacis Augustae of Rome by highlighting that most of the arguments developed for this already ancient hypothesis can be challenged (place and date of minting, comparison with the monument). The monetary iconography has been used to exclude identification with the Ara Pacis Augustae whereas it is, on the contrary, one of the essential reasons which justifies the traditional identification. We should keep in mind that the depiction of a monument is not intended to document the building in detail, but rather to simplify it with well-chosen details (trad. Aurore Hamm).

Zusammenfassung Auf zwischen 64 und 68 geprägten, der Münzstätte von Lugudunum zugeschriebenen Münzen ist ein Altar mit der Beschriftung Ara Pacis dargestellt. Unlängst hat ein Numismatiker in Erwägung gezogen, dass das dargestellte Bauwerk keinerlei Zusammenhang mit der augusteischen Ara Pacis in Rom aufweist, sondern von der Existenz eines solchen Friedenaltars in Lugudunum unter Nero zeugt. Der vorliegende Artikel schlägt vor, die Beweisführung zu überprüfen, mit der die traditionelle Identifizierung der römischen Ara Pacis ausgeschlossen wird, und darauf hinzuweisen, dass die meisten Argumente (Ort und Datum der Prägung, Vergleich mit dem Bauwerk), welche diese bereits seit langem existierende Hypothese untermauern sollen, anfechtbar sind. Die Identifizierung mit der Ara Pacis Augustae wurde aufgrund der Münzikonographie ausgeschlossen, es handelt sich hier jedoch im Gegenteil um ein wesentliches Argument, das die traditionelle Identifizierung stützt. Die Darstellung eines Denkmals dient nicht dazu das Bauwerk detailgetreu zu dokumentieren, sondern es vereinfacht und unter Betonung bestimmter Details darzustellen.

I. UNE MONNAIE NÉRONIENNE FIGURANT UN AUTEL DE LA PAIX À L'IDENTIFICATION CONTROVERSÉE

I.1. Présentation générale et chronologie

Des monnaies attribuées à l'atelier de Lyon¹ présentent au revers la figuration de l'enclos d'un autel (qui sera décrit *infra*), flanquée des lettres S et C (*senatus consulto*), et portent en exergue

ARA PACIS, sous le monument (fig. 1 à 9). Au droit, une tête de Néron est accompagnée de sa titulature : NERO CLAVD CAESAR AVG GER P M TR P IMP PP (ou P) (COHEN, 1, n^{os} 27-28 ; ROBERTSON, 1962, Néron, n^{os} 113-114, pl. 23 ; GIARD, 1988b, n^{os} 112-113, 120 ; GIARD, 2000, n^{os} 137, 142, 147, 152) ou IMP NERO CAESAR AVG P MAX (ou M) TR P (ou POT) PP (COHEN, 1, n^o 29-31 ; GIARD, 1988b, n^{os} 150, 168 ; GIARD, 2000, n^{os} 225, 229).

La titulature impériale ne paraît pas assez détaillée pour permettre une datation à l'année près puisque, par exemple, ne figure pas la mention du nombre d'années correspondant à la détention de la puissance tribunicienne. Néanmoins, la date de 64-66 est

1. Pour la bibliographie sur les critères de l'attribution à l'atelier de Lyon, voir *infra* la note 36.

* Maîtresse de conférences, Université de Grenoble-Alpes, Luhcie, chercheuse associée à l'ArAr (Lyon) et à l'IRAA (Lyon).



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

Fig. 1. As de Néron figurant un enclos d'autel, avec la légende Ara Pacis (cliché F. Barengi, Moruzzi Numismatica).

Fig. 2. As de Néron à l'Ara Pacis (BnF Gallica, ark:/12148/btv1b10445406x).

Fig. 3. As de Néron à l'Ara Pacis (LA ROCCA, 1986, p. 12).

Fig. 4. As de Néron à l'Ara Pacis (BnF Gallica, ark:/12148/btv1b10445365k).

Fig. 5. As de Néron à l'Ara Pacis (FUCHS, 1969, n° 122, Taf. 9).

Fig. 6. As de Néron à l'Ara Pacis (BnF Gallica, ark:/12148/btv1b104453661).

Fig. 7. As de Néron à l'Ara Pacis (BnF Gallica, ark:/12148/btv1b10445405g).

Fig. 8. As de Néron à l'Ara Pacis représenté avec des erreurs (DU CHOUX, 1556, p. 14; BnF Gallica/Bibliothèque nationale de France).

Fig. 9. As de Néron découvert à Pannes (MEISSONNIER, 2005, fig. 1c).

Fig. 10. Monnaie de Néron représentant le temple de Janus (FUCHS, 1969, n° 123, Taf. 11).

proposée pour la première titulature et 66-68 pour la seconde, en s'appuyant sur l'idée que le *praenomen imperator* aurait été assumé par Néron vers 66 et donc que les monnaies dépourvues de cette mention seraient de peu antérieures². L'argument qui renforce cette hypothèse de datation de 64 à 68 est le rapprochement avec les monnaies figurant le temple de Janus (fig. 10) : ces dernières ont une iconographie liée à la paix et elles portent des titulatures très diverses³, dont deux sont similaires à celles de l'*Ara Pacis*. Elles furent frappées par les ateliers de Rome et de Lyon, à partir de 64 ou de 65 et au moins jusqu'en 67⁴. Toutefois, pour ces monnaies se pose le même problème de la datation et, finalement, il n'est pas si certain que toutes les monnaies frappées après 66 comportaient le *praenomen imperator* (LYASSE, 2008, n. 97 p. 271).

I.2. L'identification traditionnelle à l'*Ara Pacis* de Rome

Les monnaies à l'*Ara Pacis*, qui se déclinent en plusieurs types et présentent divers degrés de schématisation, sont connues de longue date. Grâce à la légende, qui ne souffre pas d'ambiguïté, et aux caractéristiques du monument représenté, l'identification au monument du Champ de Mars considéré comme l'*Ara Pacis* pourrait paraître assurée et elle est présentée comme telle dans maintes publications⁵. Élevé entre 13 et 9 av. J.-C.⁶, le monument de Rome est connu par des vestiges en place, mais surtout par des milliers de fragments de plaques en marbre mises au jour depuis 1564 ou 1565⁷ jusqu'en 1938, qui ont permis une reconstruction. Nous sommes dans un cas de figure exemplaire – et trop rare – d'un édifice documenté par des textes (*Res Gestae*, 12, 2; OVIDE, *Fastes*, I, 709-720; SCHEID, 2007, p. 11; LE BONNIEC, 1969, p. 66-69), des inscriptions⁸, des vestiges archéologiques

(les bas-reliefs sculptés) ainsi que par des représentations monétaires, du moins si l'on accepte l'attribution traditionnelle. Au moins dès le XVI^e siècle (DU CHOUL, 1556, p. 14), la monnaie de Néron a été rapportée au monument romain cité dans les *Fastes* d'Ovide (fig. 8, avec un dessin qui n'est pas fidèle à la monnaie pour les panneaux inférieurs). Pour être plus juste, précisons que cette monnaie a été un élément important dans l'identification du monument du Champ de Mars à l'*Ara Pacis* puisque l'inscription de l'édifice n'a pas subsisté et qu'aucune personnification de la Paix ne semble présente dans les fragments conservés⁹. La Paix est cependant évoquée dans ses bienfaits et il existe une proximité thématique entre *Pax* et la présumée *Tellus* (la Terre féconde), figurée sur un panneau de la face orientale (SAURON, 2000, p. 35).

I.3. L'hypothèse de H. Mattingly en 1923 : une *Ara Pacis* de Lyon

Si, pour ceux qui ont travaillé sur l'*Ara Pacis*, il y a un certain consensus qui s'est établi pour reconnaître le monument du Champ de Mars sur la monnaie néronienne, ce n'est pas le cas pour les numismates. L'identification du revers monétaire ne fait pas l'unanimité depuis la proposition de H. Mattingly en 1923 (*BMC*, 1, p. clxxx), qui songeait à un autel « probablement » dédié à Lyon en l'honneur des victoires parthiques (en 63). Le chercheur britannique n'a pas développé son argumentation, mais, on le comprend aisément, l'hypothèse d'un monument lyonnais reposait sur l'attribution des monnaies à l'atelier de Lyon. Soulignons qu'à l'époque où H. Mattingly a émis cette hypothèse, l'*Ara Pacis* n'était pas encore reconstituée par anastylose. Elle ne le sera qu'en 1937-1938. Il était donc sans doute plus difficile d'apprécier toutes les similitudes entre la représentation et le monument, même si les bas-reliefs étaient connus de longue date, qu'ils avaient été identifiés comme ceux de l'*Ara Pacis* depuis plusieurs décennies et que le monument avait même fait l'objet de restitutions graphiques (VON DUHN, 1879; PETERSEN, 1902; CANNIZZARO, 1907). Lors des révisions de l'ouvrage, l'hypothèse n'a cependant pas été modifiée et elle a fréquemment été reprise, en particulier par des numismates¹⁰, alors que pour des spécialistes de sculpture, l'identité avec le monument de Champ de Mars ne fait généralement pas de doute. Une exception notable, qui n'a pas eu de postérité, est la position de S. Weinstock, pour qui le monument du Champ de Mars n'était pas l'*Ara Pacis* mais un autel de la *gens Iulia*. Il considérait que la monnaie représentait une nouvelle *Ara Pacis* élevée à Rome par Néron à proximité du temple de Janus (WEINSTOCK, 1960, p. 51).

2. *BMC*, 1, p. clvi et n. 3 p. clxviii; ROBERTSON, 1962, p. lxxxiii-lxxxiv, lxxxviii; MAC DOWALL, 1979, p. 32, 130. En effet, Suétone rapporte que Néron fut salué du titre d'*imperator* lors du séjour de Tiridate à Rome (SUÉTONE, *Néron*, XIII).

3. *BMC*, 1, p. clxvi, clxviii et Néron, n^{os} 64-66, 111-113, 156-167, 198-204, 225-233, 319-322, p. 267, n^{os} 374-375; ROBERTSON, 1962, Néron, n^{os} 18, 35, 38, 40, C3762, 87-90, 99, 102.

4. Une monnaie porte la titulature de l'empereur alors revêtu de la onzième puissance tribunitienne en 64-65, ce qui inviterait à considérer que la fermeture du temple était effective à cette date, en 64 ou en 65 (*BMC*, 1 p. 214). Il semble y avoir une contradiction avec les textes : Suétone lie la fermeture des portes à la venue de Tiridate à Rome (*Néron*, XIII), qui est placée en 66. Sur ce problème de datation, qui est diversement résolu (erreur de Suétone, existence de deux fermetures, monnaies frappées avant l'événement, etc.), voir : SCOTT RYBERG, 1949, n. 105 p. 101; REBUFFAT, 1961, n. 1 p. 210; RICHARD, 1963, n. 1 p. 366; SYME, 1979, p. 205-206; GRIFFIN, 1984, p. 122; LYASSE, 2008, n. 97 p. 270-271. Une autre émission monétaire fournit la date de 66-67 grâce à la mention de la treizième puissance tribunitienne (*BMC*, 1, Néron, n^o 113; ROBERTSON, 1962, Néron, 35).

5. Exemples parmi d'autres : PETERSEN, 1902, p. 5, 10, 194-196, fig. 1; GARDTHAUSEN, 1908, p. 8, 11 et couverture de l'ouvrage; STUDNICZKA, 1909, p. 930-932; VAN BUREN, 1913, n. 4 p. 134; RIZZO, 1926, p. 459 et fig. 3; SCOTT RYBERG, 1949, p. 94; SIMON, 1967, p. 9; SCHEID, BROISE, 1980, n. 27 p. 232; TORELLI, 1982, p. 32, 41, pl. II. 7; LA ROCCA, 1986, p. 12; KREITZER, 1996, p. 121-122; TORELLI, 1999a, p. 73 et fig. 18; PERASSI, 2002, p. 29; GRAU, 2009, fig. 27; CORNWELL, 2017, p. 190.

6. Le Sénat décida de la construction du monument le 4 juillet 13 av. J.-C. et la dédicace eut lieu le 30 janvier 9 av. J.-C.

7. Sur les découvertes des premières plaques, alors interprétées comme des éléments d'un monument dénommé l'Arc de Portogallo, voir GUILLAUME-COIRIER, 2016. Le lecteur trouvera également des informations concernant l'histoire de la découverte et de la restauration dans CANNIZZARO, 1907; LA ROCCA, 1986, p. 66-70; ROSSINI, 2008, p. 12-21.

8. Procès verbal de 38 des Actes des Frères Arvales (SCHEID, 1990, p. 64, 424, 435); *Fastes* d'Amitemum (*CIL*, IX, 4192). Voir également des

références dans TORELLI, 1999a, p. 70 et ROSSINI, 2008, p. 12.

9. Sur des hypothèses concernant la restitution de la figure de *Pax* quelque part dans l'ensemble monumental, voir un rappel des argumentations et la bibliographie dans GALINSKY, 1966, p. 242-243 et n. 167; GALINSKY, 1992, p. 468-469.

10. Exemples : ROBERTSON, 1962, p. xc évoque la suggestion de H. Mattingly; CARSON, 1980, n^o 437; HILL, 1989, n. 127 p. 136; TAMEANKO, 1999 (non lu). D'autres numismates ne prennent pas part à des considérations sur l'identification du monument (COHEN, 1, n^{os} 27-31; MAC DOWALL, 1979, p. 106, 123, n^o 45; GIARD, 1988b, n^o 112; GIARD, 2000, n^o 137; ELKINS, 2015, p. 75). D'autres, enfin, conservent l'idée d'une identification à l'*Ara Pacis* de Rome (exemple : AUDRA, MATHEY, 1992, p. 70 et fig. 124).

I.4. L'hypothèse de J. Meisssonier en 2005 : une Ara Pacis de Lyon élevée après l'incendie de la ville

Plus récemment, à l'occasion de la découverte d'un as de cuivre (2,93 cm de diamètre) dans les fouilles du sanctuaire de Pannes (Loiret)¹¹, J. Meisssonier s'est penché à nouveau sur la monnaie dans un article qui a le mérite de s'attarder sur le contexte historique et l'iconographie (fig. 9). En effet, la monnaie a rarement été décrite dans le détail. D'emblée, le numismate exclut catégoriquement tout lien avec le célèbre Autel de la Paix de Rome (MEISSONNIER, 2005, p. 727). Son article tente de démontrer que la monnaie représente un autel monumental jusqu'ici inconnu, élevé par Néron, à Lyon, et au nom d'*Ara Pacis*. En somme, l'hypothèse n'est pas nouvelle¹², puisqu'elle reprend celle de H. Mattingly, qui a été suivie par quelques numismates, mais l'argumentation et l'analyse sont davantage développées. Par ailleurs, à cause de la date de la pièce, l'auteur pense que l'autel aurait été construit après l'incendie qui aurait ravagé la ville de *Lugdunum* en 64 (SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, XII, 91 ; TACITE, *Annales*, XVI, 13 ; FELLAGUE, 2016, p. 188-189). Depuis, cette position a parfois été relayée ou admise¹³, sans examen critique. En outre, sur les nombreux sites internet consacrés aux monnaies romaines, qui sont d'une grande utilité pour les chercheurs, l'identification à un autel lyonnais prévaut, en retenant l'hypothèse de H. Mattingly (autel élevé en l'honneur de la victoire sur les Parthes en 63) ou celle de J. Meisssonier.

Un des objectifs de l'article de J. Meisssonier était d'attirer l'attention des « archéologues et historiens lyonnais » sur cette *Ara Pacis* de Lyon (MEISSONNIER, 2005, p. 734). Nous avons pensé qu'il pouvait être utile de répondre à cette invitation. La reconnaissance d'un autel monumental autre que celui des Trois Gaules a en effet de quoi susciter l'attention et pas seulement pour des archéologues lyonnais. L'éventualité de l'existence de cet autel monumental – pas nécessairement néronien – aurait pu ranimer le vieux débat concernant les différentes lectures proposées au texte de Strabon (IV, 3, 2) qui décrit le sanctuaire des Trois Gaules. Ce texte mentionne un second grand autel, mais la plupart des chercheurs ont considéré qu'il s'agissait d'une erreur de transcription et qu'il fallait traduire le passage par « bois sacré » (hypothèse la plus communément admise), « grand temple » ou encore « grande statue »¹⁴.

L'idée de l'existence d'un autre autel monumental à Lyon n'est pas incongrue. Cependant, le texte de Strabon est corrompu et nous ne croyons pas qu'il faille retenir l'hypothèse d'une *Ara Pacis* de *Lugdunum* à partir de l'analyse de la monnaie néronienne car les arguments peuvent être contestés. Nous proposons ainsi de revenir sur le raisonnement qui a été utilisé récemment pour exclure l'identification traditionnelle à l'*Ara Pacis Augustae*

de Rome. À cette occasion, certaines idées publiées anciennement seront rappelées puisque les hypothèses de H. Mattingly et de S. Weinstock ont déjà été écartées par une partie de ceux qui ont étudié l'*Ara Pacis*¹⁵. Il convient en outre de souligner qu'accepter que cette monnaie représente un autre monument que celui du Champ de Mars serait affaiblir l'idée d'une identité entre le monument du Champ de Mars et l'*Ara Pacis Augustae*, comme l'avait fait S. Weinstock. Les conséquences de l'interprétation de cette monnaie ne sont donc pas négligeables. Au final, l'interprétation de cette monnaie concerne tout autant ceux qui s'intéressent à la Rome antique que ceux qui s'intéressent à *Lugdunum*.

II. LES ARGUMENTS DÉVELOPPÉS POUR UNE *ARA PACIS* DE LYON OU DE ROME

II.1. Une émission monétaire sous Néron

Le premier argument utilisé pour exclure une identification du monument représenté appelé *Ara Pacis* au monument considéré comme l'*Ara Pacis* de Rome est d'abord formulé sous forme de question : « Pourquoi [...] Néron aurait-il fait figurer sur ses monnaies [l'*Ara Pacis Augustae*] construit[te] plus d'un demi-siècle avant lui ? » (MEISSONNIER, 2005, p. 727)¹⁶. L'idée retenue par J. Meisssonier est alors celle d'un autel construit sous Néron, comme le pensaient H. Mattingly et S. Weinstock. Ce dernier conservait cependant l'idée d'un monument de Rome.

L'existence de monuments figurés sur des monnaies bien après leur construction n'est pourtant pas inhabituelle. Les raisons de ces représentations peuvent être connues ou restent à déterminer et les explications ne sont pas systématiquement liées à des restaurations ou à des reconstructions, même si le cas est fréquent. Il suffira d'invoquer le parallèle de l'autel des Trois Gaules¹⁷, dédié en 12 ou 10 av. J.-C. Des monnaies de l'émission impériale de Lyon, qui se répartissent en différents types, ont été frappées à l'époque augustéenne (émissions au nom d'Auguste ou de Tibère)¹⁸. Plusieurs décennies plus tard, un rare *quadrans* portant au revers l'autel de Lyon est frappé à Lyon ou à Rome¹⁹ à l'effigie de Claude. H. Mattingly datait cette émission officielle exceptionnelle de 41 ap. J.-C. en la reliant à la commémoration du cinquantième anniversaire de la naissance de l'empereur à Lyon (*BMC*, 1, Claude, 227 et p. clix-clx)²⁰. La datation de la

11. La datation proposée est de 65 ap. J.-C. (MEISSONNIER, 2005, p. 727) ou 65-66 ap. J.-C. (MEISSONNIER, 2005, p. 733). La titulature qui accompagne le buste de l'empereur tourné à droite est : NERO CLAVD CAESAR AVG GER P M [TR P IMP PP].

12. Le lecteur pourrait le penser à la lecture de l'article. Il est donc compréhensible qu'on ait pu parler d'une « découverte » d'un monument lyonnais (RÉMY, 2007, p. 670).

13. Voir par exemple ROSSINI, 2008, p. 12. Dans un séminaire d'archéologie qui s'est tenu à Lyon en 2014, un chercheur lyonnais évoquait l'hypothèse. Dans DESBAT, 2016, p. 323, l'article est mentionné en bibliographie, mais sans discussion dans le texte. Ainsi, par prudence ou sagesse, notre collègue n'a pas pris partie.

14. TURCAN, 1982, p. 608-609 ; FISHWICK, 1987, p. 103 ; ROMAN, ROMAN, 1997, p. 534 ; THOLLARD, 2009, n. 39 p. 79. A. Audin soulignait la difficulté de prendre position (AUDIN, 1979, p. 101-102).

15. Dès sa publication, l'article de S. Weinstock fut ainsi discuté (PICARD, 1960, p. 336 ; TOYNBEE, 1961).

16. À propos de la monnaie de Néron et d'une autre de Domitien (voir *infra*), S. Weinstock utilisait le même argument d'une absence apparente de raison pour exclure qu'il s'agisse de représentations du monument augustéen (WEINSTOCK, 1960, p. 52 : « They could, of course, represent the Augustan monument if there were a special reason for it. We know of no such reason » ; voir aussi p. 53).

17. Pour la bibliographie sur les monnaies de l'autel des Trois Gaules, voir, entre autres, AUDIN, QUONIAM, 1962, p. 108 ; TURCAN, 1982, p. 616-638 ; FISHWICK, 1987, p. 104 *sq.* ; FISHWICK, 2004, p. 109-120.

18. Il y a à quelques années, les premières émissions étaient placées vers 10-7 av. J.-C. (GIARD, 1988a, p. 211), des émissions d'un atelier auxiliaire étaient datées de 8 av. J.-C. (*Ibid.*, p. 224) et une dernière émission au nom d'Auguste était située en 10-14 ap. J.-C. (*Ibid.*, p. 231), tandis qu'une émission au nom de Tibère était datée de 10 ap. J.-C. (*Ibid.*, p. 235). Il faut ajouter à tout cela le monnayage d'imitation. La chronologie a quelque peu varié : la date de la première série est rajeunie puisqu'elle est placée entre 7 et 3 av. J.-C. (VAN HEESCH, 1993).

19. On considère généralement que l'atelier émetteur était à Lyon (*BMC, RIC*), mais d'autres estiment que la frappe s'est faite à Rome (ELKINS, 2015, p. 74).

20. Cette date est généralement retenue dans les publications et sur les sites internet de vente de monnaies.

monnaie n'est cependant pas assurée puisque, sur critères stylistiques, H.-M. von Kaenel et J.-B. Giard la plaçaient en 44 ou en 45 ap. J.-C. (VON KAENEL, 1986, p. 242-243 : année 44; GIARD, 1988b, p. 26-27, 90 et GIARD, 2000, p. 47, 78 : année 45). Par ailleurs, on connaît des imitations hybrides jusqu'au règne de Néron²¹, des « imitations » locales bellovaques (de datation présumée augustéenne), ainsi que des copies du III^e s. produites sous le règne des « empereurs gaulois ».

D'autres comparaisons peuvent être invoquées. En voici seulement deux, pour ne pas multiplier les exemples. L'autel de *Fortuna Redux*, élevé de 19 à 15 av. J.-C. par le Sénat pour célébrer le retour d'Auguste de Syrie, est connu par des monnaies augustéennes émises entre 19 et 4 av. J.-C. (PERFECT, 2012, p. 43-48, 55, 98-99, 104, 120), mais aussi par des monnaies de Marc-Aurèle et de Commode en 176 ap. J.-C. Il s'agissait alors probablement de célébrer le retour (« *adventus* ») de Marc-Aurèle de ses campagnes contre les Marcomans (*BMC*, 4, Marc-Aurèle et Commode, n^{os} 652-653, 686; HILL, 1989, p. 62; COARELLI, 1995). Vespasien et Titus ont par ailleurs fait frapper plusieurs monnaies avec la représentation de la déesse *Fortuna Redux*, dans le contexte plus général d'un emprunt à une iconographie monétaire ancienne pour légitimer la position d'empereur, mais aussi en lien avec des retours à Rome après des campagnes militaires victorieuses²². Un second exemple particulièrement éloquent est celui du temple péripètre décastyle de Vénus et Rome. Commencé par Hadrien en 121 ap. J.-C. et sans doute terminé par Antonin, il fut détruit en 307 et alors reconstruit par Maxence. Il n'est donc pas étonnant que le monument apparaisse sur des monnaies de ces trois empereurs²³. Mais il a également pu faire l'objet d'émissions monétaires (avec une façade le plus souvent hexastyle) sous Caracalla, Geta (COHEN, 4, Géta, n^o 176), Philippe l'Arabe (pour la célébration du millénaire de Rome en 248), Hostilien (COHEN, 5, n^o 53), Trébonien Galle (COHEN, 5, n^o 110), Volusien (COHEN, 5, n^o 115), Claude II (COHEN, 6, n^o 248; ELKINS, 2015, p. 123), Probus, en 277 (COHEN, 6, n^o 528), Constantin (COHEN, 7, n^{os} 74-80) ou encore Domitius Alexander, qui avait tenté d'usurper le pouvoir en 308-309.

Ces exemples prouvent que la figuration d'un monument sur des monnaies d'un empereur n'implique pas une construction ou un remaniement du monument sous le règne de cet empereur. De manière plus générale, le sens de la représentation d'un édifice relève plus souvent d'une construction idéologique avec la volonté de transmettre un message que d'une simple commémoration édilitaire (ESTIENNE, 2002, p. 123-124; ELKINS, 2015, p. 146). Un peu plus loin dans l'article, J. Meisssonier se montre pourtant plus affirmatif lorsqu'il écrit que « les monuments représentés sur [l]es monnaies [de Néron] sont, bien sûr, ceux qu'il a construits ou reconstruits » (MEISSONNIER, 2005, p. 729). Rappelons que cela n'est pas vrai de l'autel des Trois Gaules déjà mentionné. Construit sous Auguste, il est représenté sur des monnaies de Néron et, en l'état actuel de la documentation archéologique (qui est des plus

lacunaires), rien ne permet d'alimenter l'hypothèse d'une réfection du monument sous Néron ou à une autre époque d'ailleurs²⁴.

La représentation du monument sur des monnaies du règne de Néron ne remet donc pas en cause l'identification à l'*Ara Pacis Augustae*, mais peut, au contraire, la renforcer. Ce choix iconographique s'expliquerait fort bien par la portée symbolique d'une telle représentation, qui affirmait la diffusion de la Paix augustéenne (KREITZER, 1996, p. 121; TORELLI, 1999a, p. 73; CORNWELL, 2017, p. 190). D'ailleurs, J. Meisssonier souligne l'importance de l'iconographie monétaire néronienne en lien avec la paix et insiste sur l'événement exceptionnel du règne de Néron : la fermeture des portes du temple de Janus, qui constituait un fort symbole de paix (MEISSONNIER, 2005, p. 730-732). Après une fermeture légendaire sous Numa et une en 235 av. J.-C. (sous le consulat de Titus Manlius Torquatus²⁵), Auguste fut le premier empereur à avoir fermé les portes du temple de Janus, à trois reprises²⁶. Le suivant ne fut autre que Néron. J. Meisssonier rappelle en outre que la formule « *pace terra marique parta* » employée par Tite-Live (I, 19, 3) à propos d'Auguste qui a « rétabli la paix sur terre comme sur mer » après la bataille d'Actium figure sur les monnaies néroniennes représentant le Temple de Janus²⁷ et qu'elle est encore utilisée par Suétone quand il évoque les fermetures du temple par Auguste (SUÉTONE, *Auguste*, XXII : « *terra marique pace parta* »). Cette formule ancienne (MOMIGLIANO, 1942; GINSBERG, 2017, p. 72), qui manifeste une puissance universelle, apparaît de manière insistante dans les *Res Gestae*²⁸. Aussi, la légende monétaire particulièrement longue pourrait-elle être en quelque sorte une citation de Néron de la phrase d'Auguste²⁹.

La représentation de l'autel de la Paix de Rome était sans doute une manière pour Néron de se réclamer le digne héritier du fondateur de la dynastie julio-claudienne, qui avait su rétablir la paix. Il est d'ailleurs significatif que ces monnaies à l'*Ara Pacis* semblent contemporaines des monnaies néroniennes qui figurent le Temple de Janus³⁰. Une référence aux succès orientaux de Néron est probable. L'analogie entre Auguste et Néron est ainsi soulignée par l'iconographe monétaire : Auguste avait fermé le temple de Janus et remporté des victoires diplomatiques contre les Parthes comme le faisait Néron après la soumission du Parthe Tiridate (RICHARD, 1963, p. 366). Les monnaies à l'*Ara Pacis* pouvaient alors symboliser la *Pax Augusta* retrouvée, sans qu'il y ait eu nécessairement la construction d'une *Ara Pacis*. Plusieurs auteurs ont souligné par ailleurs le lien qui unissait les divinités *Pax* et

21. GIARD, 1970, p. 48, n^{os} 47-49; GIARD, 1975, p. 87; VAN HEESH, 1992, p. 84.

22. PERFECT, 2012, p. 55-65, 75-76, 104-106, 120-124. Voir aussi les représentations de *Fortuna Redux* sur des monnaies de Trajan (PERFECT, 2012, p. 65-69, 75-76, 106-108, 124-128), d'Hadrien (*Ibid.*, p. 69-75, 108-110, 128-131), de Lucius Verus et de Marc-Aurèle (*Ibid.*, p. 77-82, 110-113, 132-136), de Commode (*Ibid.*, p. 82-85, 113, 137), de Pescennius Niger, Clodius Albinus et Septime-Sévère (*Ibid.*, p. 85-96, 114-119, 138-147).

23. ELKINS, 2015, p. 94; *BMC*, 4, Antonin, n^{os} 1279-1285, pl. 29.10-13, pl. 30.1-3; COHEN, 2, Antonin, n^o 698. Sur les monnaies de Maxence, la façade est hexastyle ou tétrastyle (notamment pour laisser place à la figure de Rome qui remet l'orbe à l'empereur) : COHEN, 7, n^{os} 34-44.

24. Sur l'hypothèse traditionnelle d'une réfection hadrienne, qui paraît insuffisamment fondée : FELLAGUE, 2016, p. 200-205.

25. Sur le doute quant à cette datation, voir RICHARD, 1963, n. 1 p. 306; SYME, 1979, p. 188.

26. *Res Gestae*, 13; TITE-LIVE, *Histoire Romaine*, I, 19, 1-3; OVIDE, *Fastes*, I, 280-288; SUÉTONE, *Auguste*, XXII. La première date de la fermeture (11 janvier 29 av. J.-C.) est assurée (RICHARD, 1963, p. 361). Les deux suivantes, généralement placées en 25 av. J.-C. et 2 av. J.-C., font l'objet de discussions (SCOTT RYBERG, 1949, p. 92-93; WEINSTOCK, 1960, n. 54 p. 48; RICHARD, 1963, p. 362-368; SYME, 1979, p. 189).

27. GIARD, 1988b, n^{os} 115, 122, 131, 153-154; TORELLI, 1999a, p. 74.

28. *Res Gestae* (SCHEID, 2007, p. 5-6, 12) : 3.1 (*terra et mari*); 4.2 (*terra marique*); 13, à propos de la fermeture du temple de Janus (*terra marique esset parta victoriis pax*); GRAU, 2009, p. 140; GINSBERG, 2017, p. 71.

29. Cette formule apparaît ailleurs dans la littérature en lien avec Auguste : voir ainsi SÉNÈQUE, *Octavia*, 479-480 et une allusion dans OVIDE, *Métamorphoses*, XV, 832. Elle figure en outre sur l'inscription du trophée d'Auguste à Nicopolis : *pace parta terra [marique]* (OLIVIER, 1969, p. 180; MURRAY, PETSAS, 1989, p. 63, 75-76).

30. Sur le temple de Janus Geminus, dont il demeure de nombreuses incertitudes, voir : GRIMAL, 1999, p. 49-51 (hypothèse d'une reconstruction sous Néron); TORTORICI, 1996; TAYLOR, 2000.

Janus³¹ ou même les deux monuments, l'*Ara Pacis* et le Temple de Janus (TORELLI, 1982, p. 28-38; TORELLI, 1999a, p. 71). Remarquons enfin, à la suite d'autres chercheurs, que dans les *Res Gestae*, le temple de Janus est mentionné par Auguste juste après avoir évoqué les sacrifices annuels célébrés auprès de l'*Ara Pacis*.

Le choix de l'usage du pur symbole augustéen qu'est l'*Ara Pacis* se comprend donc fort bien (voir déjà TOYNBEE, 1961, p. 154). Cela est d'autant moins surprenant si l'on examine l'ensemble des monnaies de Néron. En effet, D. Grau souligne à quel point le monnayage de Néron s'est inspiré de l'exemple augustéen. La « propagande » augustéenne a traversé tout le règne de celui qui se présentait comme un héritier, voire un nouvel Auguste³². Suétone évoque d'ailleurs cette volonté de Néron de suivre le modèle augustéen³³.

II.2. Une émission monétaire de l'atelier de Lyon

Les monnaies de Néron à l'*Ara Pacis* auraient été frappées par l'atelier de Lyon, dont les productions ont été identifiées, entre autres, grâce à la présence d'un globe à l'extrémité de la pointe du cou du portrait de l'empereur³⁴. En soi, cette hypothèse n'est pas gênante pour l'interprétation. Plusieurs monnaies de l'atelier lyonnais ont représenté des monuments de la Capitale ou d'autres villes. Les monnaies néroniennes de l'atelier de Lyon figurent ainsi le port d'Ostie, un arc de Rome (KLEINER, 1985, p. 69-138; KLEINER, 1993, p. 101), le temple de Janus et un marché (le *macellum magnum*; WULZINGER, 1933; PISANO SARTORIO, 1996; PERASSI 2002, p. 17-23), à moins qu'il s'agisse d'une partie de la *Domus Aurea*³⁵. Néanmoins, toutes ces monnaies ont également été frappées par l'atelier de Rome, alors que les monnaies à l'*Ara Pacis* seraient l'apanage de l'atelier lyonnais. Selon J. Meissonnier, « le fait que cet as n'a été frappé qu'à Lyon tend à faire penser que ce monument n'intéresse guère les Romains et qu'il faut y voir un monument lyonnais ».

Cet argument, déjà présent dans l'historiographie ancienne, ne peut être ignoré. Il n'est pas question de remettre en cause l'attribution exclusive à l'atelier de Lyon, même si cela reste une

hypothèse³⁶. Nous ne saurions cependant faire reposer l'identification du monument sur ce seul indice. Remarquons par ailleurs que l'iconographie des monnaies de Néron à l'*Ara Pacis* est reprise à l'identique sur une série monétaire de Vespasien attribuée à l'atelier de Rome (fig. 11), mais avec la légende PROVIDENT (*BMC*, 2, Vespasien, n° 611, pl. 23.12). Cette monnaie de Vespasien apparaît isolée quand on l'insère dans la série³⁷ des autres pièces représentant l'enclos de l'autel de la Providence³⁸ (fig. 12 à 14), depuis le règne de Tibère³⁹, et qui sont issues de divers ateliers (atelier de Rome, officines clandestines, atelier de Mérida, atelier de Lyon, etc.). Quoi qu'il en soit du caractère particulier de la monnaie de Vespasien de la figure 11, et si l'on conserve l'attribution à l'atelier de Rome, la ressemblance avec la monnaie néronienne à l'*Ara Pacis* peut atténuer l'argumentation des partisans d'une *Ara Pacis* de *Lugdunum*⁴⁰.

Pour amoindrir davantage l'argument du lieu de frappe de la monnaie néronienne, nous aurions pu être tentée d'invoquer une supposée représentation de l'*Ara Pacis* sur une monnaie de Domitien⁴¹, que certains estiment avoir été frappée à Rome en 86 (fig. 15). Toutefois, le revers monétaire avec la légende PACIS est problématique car l'iconographie diffère considérablement de celle du monument conservé. Si la monnaie est fréquemment considérée comme une représentation de l'*Ara Pacis* du Champ de Mars⁴², les explications pour rendre compte de cet écart ne

31. À l'époque augustéenne, les divinités Pax et Janus étaient liées par une cérémonie commune le 30 mars, qui concernait également la Concorde et *Salus* (WEINSTOCK, 1960, p. 49; RICHARD, 1963, p. 358-359), mais il n'est pas prouvé que la cérémonie se déroulait auprès de l'*Ara Pacis* (l'hypothèse est défendue dans RICHARD, 1963, p. 359). I. Scott Ryberg envisageait de dater la seconde fermeture du Temple de Janus par Auguste en 13 av. J.-C., au moment de la *constitutio* de l'*Ara Pacis* (SCOTT RYBERG, 1949, p. 92-94), mais cette position n'a pas été retenue (RICHARD, 1963, p. 365-367).

32. GRAU, 2009. Pour reprendre l'expression de D. Grau, le « néronisme » serait ainsi un « augustéisme ». Voir aussi WEINSTOCK, 1960, p. 51; PICARD, 1962, p. 231-232; RICHARD, 1963, p. 366.

33. SUÉTONE, *Néron* (traduction H. Ailloud), 10.1 (« il déclara qu'il gouvernerait suivant les principes d'Auguste »); 25, 1 (« il était sur le char qui avait servi autrefois pour le triomphe d'Auguste »). Sur la position ambiguë de Néron vis-à-vis du modèle augustéen : LYASSE, 2008, p. 244, 257, 262-264, 269-273, 277-278, qui considère que les références à Auguste furent importantes en début et en fin de règne.

34. Sur les critères d'attribution des monnaies néroniennes à l'atelier de Lyon (présence du globe, forme du buste, variations iconographiques ou dans le formulaire épigraphique, « style », poids), voir, entre autres, *BMC*, 1 p. clxxxii-iii; ROBERTSON, 1962, p. lxxxviii-xc; MAC DOWALL, 1979, p. 12, 27-30, 98, 130, 151; GIARD, 1988b, p. 10, 27; GIARD, 2000, p. 24-25, 30. La présence du globe est le critère distinctif de l'atelier de Lyon le plus mis en avant dans les publications.

35. L'identification du monument représenté sur la monnaie à la *Machina Augusti* proposée par A. Profumo en 1905 (FABBRINI, 1982, p. 23-24) a été remise au goût du jour récemment (VILLEDEU, 2010, p. 1105-1108 avec la bibliographie; VILLEDEU, 2011, p. 49 et note 114 avec la bibliographie).

36. A. S. Robertson (ROBERTSON, 1962, p. lxxxviii et p. 141) fait suivre l'attribution à l'atelier lyonnais par un point d'interrogation. Remarquons par ailleurs que N. T. Elkins indique que l'as de Néron a été émis par les ateliers de Rome et de Lyon, mais nous ignorons si c'est une erreur ou une idée de l'auteur, qui n'a pas été développée dans son ouvrage (ELKINS, 2015, tableau p. 176).

37. Sur le revers, si l'on s'attache seulement au corps central entre la base et le couronnement, la figuration de l'enclos présente en général un panneau, sans subdivision, de chaque côté d'une porte fermée à deux vantaux (avec une subdivision en quatre ou six panneaux). Dans certains cas, les panneaux des extrémités sont parfois si peu larges qu'ils peuvent faire penser à des pilastres (exemple : *BMC*, 2, Vespasien, n° 687, pl. 27.13). Le plus souvent, les panneaux semblent lisses, mais sur certaines pièces (monnaies de Vespasien de l'atelier de Lyon), ils sont ornés de rinceaux sur toute leur hauteur (*BMC*, 2, Vespasien, n° 866, pl. 42.2; GIARD, 1998, n° 848, 878 et 881, pl. LXIX et LXXI; CARRADICE, BUTTREY, 2007, n°s 1270-1271, 1280, pl. 69-70) ou même de personnages (CARRADICE, BUTTREY, 2007, n° 1272). On perçoit ici la diversité des représentations pour un même monument avec des disparités, en fonction notamment des ateliers. Ce phénomène de variantes dans la figuration d'un monument sur les monnaies est assez fréquent, même s'il n'a pas toujours été assez pris en compte (HACKENS, 1972, p. 246).

38. Sur le monument, pour lequel nous avons peu de documentation : TORELLI, 1999b.

39. La datation des monnaies tibériennes a fait l'objet de controverses (MARTIN, 1982, p. 103-118, 122-123, 127; GIARD, 1988b, p. 21; VAN HEESH, 2000, p. 156-157). Des études récentes permettraient de dater les premières émissions connues en 15-16 (BARRANDON *et alii*, 2010). W. Eck et D. Fishwick envisagent une construction du monument avant la mort d'Auguste (VAN HEESH, 2000, p. 157; FISHWICK, 2010, p. 252; FISHWICK, 2017, p. 190).

40. Il n'y a pas pour autant d'éléments pour suivre l'hypothèse du Danois P. H. Albrethesen qui voyait une identité entre l'*Ara Pacis* et l'autel de la Providence (ALBRETHESSEN, 1971, non lu; MARTIN, 1982, n. 78 p. 116). Au contraire, les Actes des Frères Arvales permettent de dissocier les deux édifices (SCHEID, BROISE, 1980, p. 226, 232).

41. *BMC*, 2, Domitien, pl. 74.6 et texte p. 384; GIARD, 1998, p. 345, n° 43 et pl. CXXXII; CARRADICE, BUTTREY, 2007, n° 494, pl. 149.

42. PETERSEN, 1902, p. 5, 10, 124 (n. 27), 194-196 (malgré l'écart significatif avec la monnaie néronienne et la restitution); STUDNICZKA, 1909, p. 931 (figuration arbitraire des reliefs); GARDTHAUSEN, 1908, p. 8, 11; RIZZO, 1926, p. 459; TORELLI, 1982, p. 32; HILL, 1989, p. 63; TORELLI, 1999a, p. 73; ROSSINI, 2008, p. 13.



11



12



13



14



15



16

Fig. 11. Monnaie de Vespasien, attribuée à l'atelier de Rome (BMC, Vespasien, n° 611, pl. 23.12).

Fig. 12. As de Vespasien représentant l'autel de la Providence, attribué à l'atelier de Rome (BnF Gallica, ark:/12148/btv1b10446910w).

Fig. 13. As de Vespasien représentant l'autel de la Providence attribué à l'atelier de Rome (BnF Gallica, ark:/12148/btv1b10447028t).

Fig. 14. As de Vespasien représentant l'autel de la Providence attribué à l'atelier de Lyon (BnF Gallica, ark:/12148/btv1b10447181j).

Fig. 15. Monnaie de Domitien à la légende PACIS (GIARD, 1998, n° 43, pl. CXXXII).

Fig. 16. Monnaie de Domitien à la légende SALVTI AVGVSTI (GIARD, 1998, n° 308, pl. CII).

sont guère développées⁴³. Pour garder l'attribution, il faudrait considérer que la monnaie de Domitien donnait à voir la façade occidentale de l'*Ara Pacis*, qu'on avait fait le choix de ne pas représenter la décoration végétale de la partie inférieure, et qu'on avait pris le parti de faire figurer des bas-reliefs qui ne correspondaient pas à la réalité de cette face. En effet, de chaque côté de la porte centrale, dans l'axe d'un escalier, quatre panneaux sont représentés (au lieu de deux) et ils portent chacun au moins deux personnages. Pour J. M. C. Toynbee, l'artiste avait transféré des extraits des bas-reliefs (processions) des zones supérieures des faces latérales sur les panneaux de cette face occidentale (TOYNBEE, 1961, p. 154). Cette proposition n'est pas convaincante. Ajoutons trois remarques, sans nous étendre sur le problème. Tout d'abord, la difficulté d'interprétation de cette monnaie tient au fait qu'il s'agit toujours du même objet qui est publié, à savoir une monnaie du Cabinet des Médailles, alors qu'il importerait de disposer de plusieurs variantes pour comprendre si nous avons affaire à une version modifiée. Par ailleurs, pour analyser cette monnaie, il faudrait prendre en compte les représentations monétaires de Domitien de l'atelier de Rome figurant un enclos d'autel avec

la légende SALVTI AVGVSTI (fig. 16). En effet, une monnaie présente un monument avec les mêmes caractéristiques (GIARD, 1998, Domitien, n° 308 et pl. CII; CARRADICE, BUTTREY, 2007, n° 226 et pl. 139). Enfin, il est essentiel de préciser que la monnaie est considérée comme un faux moderne par J.-B. Giard et, à sa suite, par I. A. Carradice et T. V. Buttrey. Il est cependant dommage qu'aucune argumentation ne justifie l'expertise⁴⁴.

Sans parler du problème d'authenticité, avec les monnaies de Vespasien et de Domitien (fig. 11 et 15) on perçoit toute la difficulté d'interprétation d'images : certaines images mêlent différentes représentations en s'inspirant de plusieurs enclos d'autels et le même édifice peut être représenté de plusieurs manières. L'interprétation de la monnaie néronienne est autrement plus simple et le seul indice du lieu de la frappe à Lyon est de moindre poids par rapport à la légende et à l'iconographie, qui conduisent à maintenir l'identification à l'*Ara Pacis Augustae* de Rome. En effet, les ressemblances que l'on peut constater entre la représentation monétaire de cet édifice, appelé *Ara Pacis*, et le monument du Champ de Mars reconstruit par anastylose à Rome sont significatives.

43. Voir les critiques de S. Weinstock à cette attribution traditionnelle. Il considérait que la monnaie de 86 témoignait de la construction d'un autel par Domitien, élevé à Rome entre le temple de la Paix et le *Quadrifrons* de Janus (WEINSTOCK, 1960, p. 52-54). Son hypothèse a été vivement écartée, mais sans donner lieu à une analyse poussée de la monnaie.

44. Si la monnaie est un faux, elle est de peu de poids dans le raisonnement. Il était néanmoins nécessaire de la présenter puisqu'elle est fréquemment évoquée dans le dossier sur l'iconographie monétaire de l'*Ara Pacis* (voir *supra* la note 43).

II.3. Comparaison entre la représentation du monument et le monument

Dans sa description du revers monétaire, J. Meissonnier tente de montrer que l'iconographie du monument s'éloigne de celle de l'*Ara Pacis Augustae*. Pour le chercheur, « ce revers monétaire n'a rien à voir avec l'*Ara Pacis* d'Auguste » (MEISSONNIER, 2005, p. 727). Pourtant, la représentation concorde avec un grand nombre de caractéristiques architecturales et iconographiques de la façade présumée orientale de l'enclos du monument de l'*Urbs*, qui était tournée vers la *via Flaminia*⁴⁵. Comme beaucoup, nous considérons que la monnaie évoque l'aspect du monument, jusqu'à même suggérer la décoration végétale des panneaux inférieurs et les scènes figurées sur les panneaux supérieurs. Pour le montrer, il est nécessaire de revenir à la description.

La monnaie de Pannes (fig. 9) représente une face de l'enclos quadrangulaire d'un autel, avec une division horizontale tripartite : la partie principale ornée de bas-reliefs est comprise entre un podium et un couronnement, qui sont représentés de manière symétrique. On doutera de l'interprétation de l'existence d'« un podium de trois marches » (MEISSONNIER, 2005, p. 728) alors qu'il s'agit vraisemblablement d'une schématisation du podium mouluré.

Sur la monnaie de Pannes, la mouluration du podium semble lisse. Sur les figures 1 et 2, un rang de perles encadre la moulure centrale, ce qui confirme d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une marche d'escalier. Sur certaines monnaies, le couronnement est lisse (fig. 5 à 7) ; sur d'autres, des motifs circulaires se détachent du milieu de la mouluration (fig. 1 à 4 et 9). N'en déduisons pas que le monument présentait une telle décoration en podium et en couronnement : il n'était pas possible à cette échelle de représenter fidèlement les motifs décoratifs des ordres d'architecture et cela n'avait sans doute pas beaucoup de sens de faire une représentation fidèle. Ainsi, sur les monnaies qui figurent des temples, on discerne souvent des files de motifs géométriques simples qui indiquent seulement l'existence d'un décor sur l'entablement. Citons l'exemple de monnaies du temple de Faustine sur le Forum romain, avec un entablement réduit à une bande ornée de perles (HILL, 1989, fig. 6). De telles perles figurent aussi sur des monnaies du Capitole émises par Vespasien (HILL, 1989, fig. 30), sur des monnaies de l'Iséum (émissions de Vespasien : HILL, 1989, fig. 39), etc. Les perles figurées sur le podium de l'*Ara Pacis* laissent augurer une décoration architecturale riche et les motifs ronds ou carrés en couronnement pourraient être la schématisation d'un entablement modillonnaire.

Sur les monnaies de l'*Ara Pacis*, une porte centrale à deux vantaux est représentée entre le podium et le couronnement. Celui-ci est surmonté aux extrémités de volutes ou de demi-palmettes, qui sont interprétées comme des flammes par J. Meissonnier (MEISSONNIER, 2005, p. 728). Il s'agirait plutôt d'acrotères d'angle de l'enceinte (RIZZO, 1926, p. 459 ; SIMON, 1967, p. 10) ornés de palmettes, et c'est d'ailleurs la solution qui est proposée dans les dernières reconstitutions de l'*Ara Pacis* polychrome. Comme nous le faisait remarquer G. Sauron, les monnaies représentent une vue frontale du monument, ce qui ne laisse apparaître que la



Fig. 17. Détail de la monnaie de la fig. 1 avec les panneaux inférieurs à la décoration végétale.



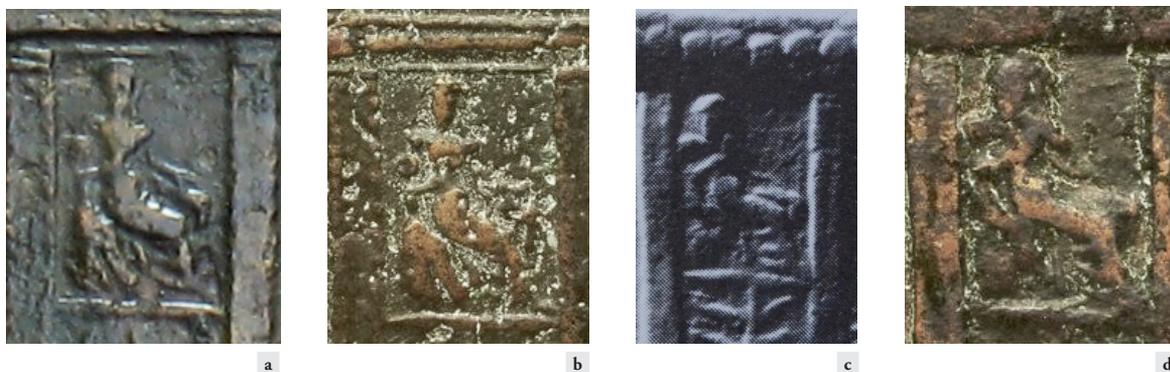
Fig. 18. Détail de la décoration végétale de la partie inférieure de l'*Ara Pacis* (carte postale, D. Fellague).

demi-palmette des acrotères. D'autres y ont vu des motifs décoratifs et symboliques, qui rappellent les « autels à cornes » répandus dans le monde oriental (DÉONNA, 1934), et qui orneraient soit le péribole, soit le sommet de l'autel sacrificiel à l'intérieur de l'enclos (FISHWICK, 1999, p. 99 ; FISHWICK, 2004, p. 113)⁴⁶.

Dans les grandes lignes (les proportions, la représentation de la porte fermée à deux vantaux, la forme du podium et du couronnement, les volutes au sommet), la figuration de l'*Ara Pacis* est assez proche de celle de plusieurs autels monumentaux, en particulier celui qui orne le revers monétaire à la légende PROVIDENT. Elle s'en distingue cependant par l'existence de pilastres et de panneaux ornés de bas-reliefs disposés en deux registres de part et d'autre de la porte. Les registres des panneaux sont le plus souvent délimités par une bande horizontale. Toutes ces caractéristiques sont précisément celles de l'*Ara Pacis Augustae*, qui présente des pilastres aux fûts ornés surmontés de chapiteaux corinthianisants (ce qu'il aurait été difficile de représenter à l'échelle de la monnaie) ainsi que des panneaux séparés par une bande ornée de grecque. L'état de conservation du monument n'autorise pas une comparaison entre la porte figurée sur la monnaie (vantaux subdivisés en trois panneaux) et l'une des deux portes de l'enclos de l'*Ara Pacis Augustae* (est et ouest). En revanche, il est possible de confronter l'iconographie des panneaux figurés sur la monnaie et sur le monument. C'est ici que les similitudes sont les plus frappantes.

45. Le choix d'avoir représenté cette face sur les monnaies peut interroger sur l'identité de la face principale de l'enclos.

46. Pour décrire ces motifs, J.-P. Martin emploie le terme de « cornua » (MARTIN, 1982, p. 115) et D. Fishwick de cornes (« horns »).



▲ Fig. 19. Détails de la divinité féminine assise à gauche sur les monnaies des figures 1, 2, 3 et 4.



◀ Fig. 20. Panneau de « Tellus » sur la façade orientale de l'enclos de l'Ara Pacis (carte postale, D. Fellague).

Sur les monnaies, chacun des panneaux inférieurs comporte soit une grande feuille avec des lobes disposés en palmette, soit un ensemble de feuilles et de tiges ondulées de différentes épaisseurs, orientées dans diverses directions (fig. 1 et 2). Cela suggère l'existence d'une décoration végétale foisonnante. Or, sur tous les murs extérieurs de l'enclos de l'*Ara Pacis Augustae*, la partie inférieure est couverte d'une composition végétale luxuriante, avec des rinceaux d'acanthe, qui sont une des caractéristiques de l'édifice. Le parallèle est saisissant. Pourtant, l'iconographie des panneaux inférieurs a servi d'argument à J. Meissonnier pour exclure une identification à l'*Ara Pacis Augustae* sous prétexte que la composition, comme le végétal représenté, n'étaient pas strictement fidèles aux rinceaux d'acanthe du monument. Sur les conseils de Y. Le Bohec, l'identification proposée par J. Meissonnier est alors celle de « palmiers non taillés ». Pour le chercheur, ces présumés palmiers de l'autel pourraient symboliser des victoires en Orient, comme par exemple celle sur Tiridate⁴⁷. Cette identification est douteuse : des palmiers sont fréquemment figurés sur des monnaies et leur représentation n'a aucune commune mesure avec la décoration végétale de l'*Ara Pacis* des monnaies. Un palmier est un arbre, avec un tronc, qui est ici absent. Nous avons plutôt affaire à la schématisation des culots

47. « Cette plante est radicalement différente des rinceaux de l'*Ara Pacis Augustae* qui n'auraient guère été plus difficiles à représenter pour les graveurs monétaires. Sans être botaniste, j'y aurai[s] volontiers vu des aloès, mais Y. Le Bohec m'a suggéré des palmiers non taillés qui pourraient symboliser les victoires orientales, comme celle sur Tiridate, roi d'Arménie » (MEISSONNIER, 2005, p. 729).

d'acanthé à partir desquels naissent les tiges qui se développaient dans différentes directions (fig. 17 et 18).

Les deux panneaux supérieurs offrent des figurations de personnages assis dans une posture symétrique. À gauche, J. Meissonnier reconnaît une femme voilée, vêtue d'un long vêtement, assise sur un siège⁴⁸. Excepté pour le siège, cette description concorde avec celle que l'on peut faire de la représentation d'une femme plantureuse portant des jumeaux sur le panneau supérieur de la façade orientale de l'*Ara Pacis Augustae* (fig. 19 et 20), pour laquelle les propositions d'identification ont été nombreuses⁴⁹ (même si l'interprétation la plus communément admise est celle d'une personnification de *Tellus*⁵⁰). Sur l'*Ara Pacis Augustae*, la déesse est assise sur un rocher et cela ne semble pas constituer une

48. « À gauche, le personnage, tourné vers la droite, porte un vêtement long qui descend jusqu'aux pieds. Sa main gauche semble simplement posée sur la cuisse ou légèrement tendue vers l'avant. Son coude droit paraît appuyé sur le dossier du siège. La tête du personnage donne l'impression d'être exagérément large. En fait, le personnage doit être voilé » (MEISSONNIER, 2005, p. 728).

49. Personnification de l'Italie, de la Paix, *Venus Genitrix*, *Rhea Silvia*, Cérès... Voir des rappels des interprétations, avec la bibliographie, dans GALINSKY, 1966; SPAETH, 1994, p. 66-67 (l'auteur identifie la divinité à Cérès). Pour K. Galinsky, la figure polysémique associait plusieurs divinités (GALINSKY, 1992; *contra*: SAURON, 2000, p. 34-35 et 57).

50. Nous n'avons pas l'intention de prendre parti dans ce débat qui dure depuis plus d'un siècle. Signalons seulement la proposition fort intéressante d'A. Dardenay d'un rapprochement iconographique avec Léto (DARDENAY, 2010, p. 99-100).

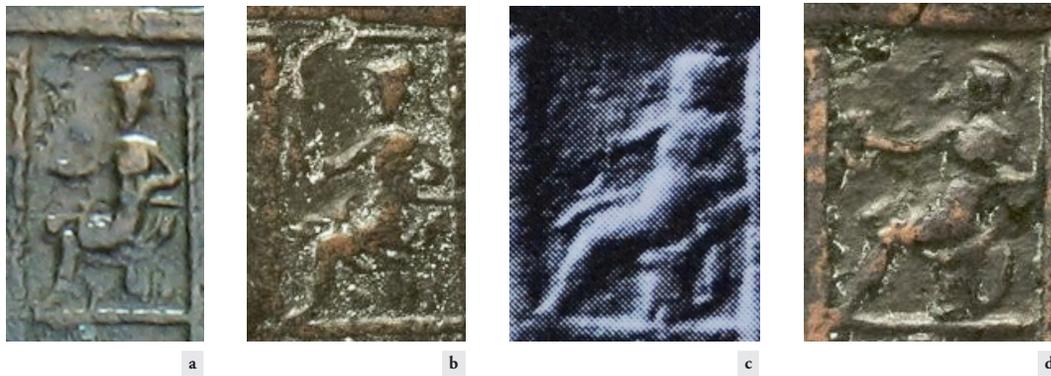


Fig. 21. Détails de la divinité assise à droite sur les monnaies des figures 1, 2, 3 et 4.



Fig. 22. Restitution de Rome assise à partir de fragments antiques sur la façade orientale de l'enclos de l'Ara Pacis (LA ROCCA, 1986, p. 50).

différence avec la représentation. En effet, sur les monnaies, rien ne permet d'affirmer que la divinité est assise sur un siège. Des monnaies suggèrent en outre que la divinité pouvait prendre place sur un site en pleine nature (fig. 1). Mais peu importe au fond que la divinité soit assise sur un rocher ou sur un siège, l'essentiel était de figurer une divinité assise.

En faisant le parallèle avec une figuration de la *Pietas* voilée d'une monnaie de Caligula, qui aurait le « coude [...] appuyé sur une statue servant de dossier ou d'accoudoir », J. Meissonnier précise que « le dossier du siège semble formé, non pas d'une ligne droite figurant un seul montant vertical, mais de plusieurs éléments qui pourrai[en]t correspondre à une statue » (MEISSONNIER, 2005, p. 728). En réalité, la statue pourrait être un bébé à droite de la divinité, tourné vers elle, de la même manière que la tête de la divinité semble tournée vers l'enfant sur plusieurs monnaies. F. Studniczka avait d'ailleurs déjà reconnu l'un des deux enfants de « Tellus » sur les monnaies les plus lisibles (STUDNICZKA, 1909, p. 932). Les représentations monétaires pourraient alors s'écarter

légèrement du bas-relief sculpté sur lequel la tête de la divinité est tournée vers un second enfant, à sa gauche. Sur la monnaie, l'absence apparente du second bébé et des autres personnages du panneau de l'*Ara Pacis Augustae* n'est guère étonnante pour un objet de cette taille. L'important était de figurer le personnage principal du panneau et de permettre de le reconnaître par sa posture, par le voile et par la présence de l'un des bébés. Sur une surface réduite (largeur à peine d'environ 0,40 cm), il n'était pas concevable de représenter les animaux au pied de la déesse (vache et brebis), ni les divinités de chaque côté, au voile gonflé par le vent au-dessus de la tête, et qui sont portées par un cygne et un « monstre marin »⁵¹, et encore moins tous les détails du paysage. Plutôt que de souligner l'absence de tous les personnages, il convient au contraire de s'étonner de la présence, sur une monnaie, d'autant de détails qui permettent de reconnaître le personnage central d'un panneau d'un enclos d'autel.

Sur le panneau de droite figuré sur la monnaie, J. Meissonnier reconnaît sans difficulté « Rome, en tenue militaire, casquée, assise sur un monceau d'armes [...] tenant soit une petite Victoire dans la main, soit le *parazonium* (épée courte, insigne de commandement) appuyé sur sa cuisse » (MEISSONNIER, 2005, p. 728). L'identification à Rome assise est ancienne⁵² et c'est justement la personnification de Rome assise sur un monceau d'armes que l'on restitue sur le panneau symétrique de l'*Ara Pacis Augustae*, flanquée de *Virtus* et d'*Honos* (fig. 21 et 22). Il est vrai que la monnaie a dû jouer un rôle dans la restitution du panneau très lacunaire de Rome en armes, mais nous n'avons pas de raison de remettre en question l'identification à une divinité assise et armée, grâce aux fragments conservés (draperie d'une figure assise et armes).

Dans ce dossier sur l'identification d'une représentation d'architecture, la manière dont l'iconographie monétaire a été prise en compte interroge. Les principes méthodologiques et la prudence vis à vis d'une iconographie monétaire ont souvent été rappelés. De manière générale, les représentations d'architecture antiques qui nous sont familières ont rarement pour vocation de documenter un monument. Aussi, quel que soit le support (monnaie, bas-reliefs sur pierre, peintures), il n'y a pas de nécessité à ce qu'une image figurant un monument en respecte précisément les proportions et la décoration jusque dans les moindres détails. Les conventions de représentation comme les simplifications sont nécessaires au vu des dimensions réduites et du discours à transmettre. Le but d'une monnaie ou d'un bas-relief qui représente un édifice n'est pas de documenter l'édifice, qui est par ailleurs

51. Nous ne nous attarderons pas sur toutes les interprétations divergentes données à ces figures.

52. Voir la première édition de 1859 de l'ouvrage de H. Cohen sur les monnaies impériales (COHEN, 1859, n° 86 p. 187).

conservé. L'objectif n'est nullement de représenter la décoration détaillée d'un monument, que le public identifie grâce à des caractéristiques générales, quelques détails choisis et surtout grâce à la légende, pour une monnaie, ou grâce au contexte et au reste de l'iconographie pour un bas-relief⁵³. Si l'on prend l'exemple du Capitole de Rome, peu importe que certaines monnaies l'aient représenté hexastyle ou tétrastyle⁵⁴. Le nombre de colonnes n'était pas l'élément fondamental qui permettait de reconnaître le temple puisque la représentation de la triade capitoline de même que la légende ne laissent guère de doute sur l'identification. Si le phénomène de réduction des colonnes en façade pour mieux laisser apparaître la statue de la divinité est fréquent⁵⁵, il conduit pourtant encore à des contresens dans l'interprétation, que ce soit pour des monnaies ou des bas-reliefs⁵⁶. En bref, une représentation d'architecture antique permettait de reconnaître un monument, sans pour autant être fidèle en tout point au monument, pour peu que les caractéristiques choisies aient été pertinentes pour les femmes et les hommes de l'Antiquité⁵⁷.

Pour conclure sur l'iconographie monétaire, cette dernière a été utilisée pour exclure l'identification à l'*Ara Pacis Augustae* alors que, après la légende, c'est au contraire l'argument essentiel qui justifie le maintien de l'identification traditionnelle. Nous ne saurions donc souscrire à l'affirmation que l'iconographie de l'autel n'a rien à voir avec celle de l'*Ara Pacis*. Pour un objet si petit qu'une monnaie, on peut même s'étonner du degré de ressemblance entre la représentation et le référent présumé (le monument). C'est déjà un tour de force que l'observateur attentif puisse identifier sur les monnaies une divinité féminine assise voilée ainsi que la déesse Roma. N'attendons pas d'un objet de si petites dimensions d'être fidèle à la représentation des rinceaux d'acanthé.

III. UNE INTERPRÉTATION À PRIVILÉGIER

En l'état de la documentation, la meilleure interprétation – qui est du reste la plus simple – nous paraît celle qui privilégie l'hypothèse de monnaies figurant l'*Ara Pacis* de Rome, quand bien même ces monnaies n'auraient été frappées qu'à Lyon.

Une autre explication aurait pu rendre compte des similitudes iconographiques et mérite d'être mentionnée, même si sa probabilité nous paraît faible avec les données actuellement disponibles : l'existence, à Lyon, d'un autel qui aurait imité l'*Ara Pacis*

de Rome jusque dans les détails iconographiques et qui ne serait pas nécessairement néronien. L'exemple d'un relief de Carthage conservé au Louvre montre qu'une imitation partielle du monument du Champ de Mars a pu être réalisée dans une province, si l'on accepte du moins l'idée que ce relief, pour lequel nous ne connaissons rien du contexte, dérive du monument romain⁵⁸. L'*Ara Pacis* s'est sans doute exportée ailleurs, avec des adaptations locales. Cependant, en l'absence d'arguments pour étayer cette possibilité à Lyon, en particulier en l'absence de bas-reliefs lyonnais comparables à ceux du monument romain, cette explication n'a pas notre faveur. Il n'y a pas d'indices assez solides pour considérer que la monnaie de Néron représente un monument de *Lugudunum*. En l'état de la documentation actuelle, l'hypothèse est donc bien moins probable que celle d'une simple identité entre le monument représenté appelé *Ara Pacis* et le monument du Champ de Mars, qui est considéré comme l'*Ara Pacis*.

CONCLUSION

Les arguments utilisés pour alimenter l'idée que le monument ne représenterait pas l'*Ara Pacis* de Rome sont contestables. Les raisons d'être d'une émission monétaire par Néron s'expliquent fort bien par le contexte historique et la volonté de l'empereur d'apparaître comme un héritier d'Auguste. L'émission apparemment exclusive de l'atelier de Lyon doit trouver une explication, qui nous manque, mais ne gêne en rien l'attribution au monument de Rome. La prétendue absence de ressemblance iconographique basée sur l'observation du détail des végétaux ne peut être retenue. Le revers monétaire « a bien quelque chose à voir » avec l'*Ara Pacis* d'Auguste. Quand bien même l'iconographie a été simplifiée, elle est reconnaissable et autorise une identification relativement précise pour qui connaît le référent. À partir de là, deux hypothèses de probabilités inégales peuvent être formulées : la monnaie représente l'*Ara Pacis Augustae* de Rome ; la monnaie représente un autre autel appelé *Ara Pacis*, élevé à Lyon, et qui s'inspire de l'*Ara Pacis Augustae*. La première solution est la plus simple et c'est celle que nous retenons en l'absence de tout indice en faveur de la seconde.

Au final, cette monnaie ne pose pas de difficultés d'interprétations puisqu'il n'y a pas de réel obstacle à considérer que les quatre panneaux de l'enclos oriental de l'*Ara Pacis Augustae* sont représentés sur la monnaie à la légende *Ara Pacis*. En revanche, deux autres monnaies évoquées compliquent la réflexion sur les représentations de l'*Ara Pacis*. Une monnaie de Vespasien de l'atelier de Rome reprend l'iconographie des monnaies de Néron à l'*Ara Pacis*, mais avec une légende différente, qui est celle habituellement utilisée pour l'autel de la Providence. Un autel figuré sur une monnaie de Domitien à la légende PACIS est souvent considéré comme une représentation de l'*Ara Pacis* de Rome, quand bien même il y a des différences notables dans la représentation des panneaux ornés et que ces divergences ne résultent pas d'une schématisation. En outre, une monnaie de Domitien avec un autel pourvu de la légende SALVTI AVGVSTI offre les mêmes caractéristiques, qui diffèrent des autres représentations monétaires de l'*Ara Saluti Augusti*. S'il était avéré que la monnaie à la légende PACIS était un faux, un problème serait au moins écarté.

53. Invoquons le parallèle entre la légende sur une monnaie et l'inscription qui identifie un portrait sur le socle d'une statue. Un portrait statuaire n'a nul besoin d'être fidèle au personnage représenté : c'est avant tout l'inscription qui fait le portrait. De la même manière, la légende d'une monnaie suffisait à identifier un monument, que la représentation ait été ou non fidèle en tout point.

54. GIARD, 1998, Titus, n° 111, pl. LXXVI. Nous avons par ailleurs déjà vu l'exemple du temple de Vénus et Rome, tantôt représenté avec une façade décastyle, hexastyle et parfois même tétrastyle.

55. FUCHS, 1969, p. 118 ; DREW-BEAR, 1974 ; CHRÉTIEN-HAPPE, 2004, p. 134.

56. Un bas-relief célèbre de Pompéi (appartenant au lair de la maison attribuée au banquier Caius Cecilius Jucundus) figure un temple tétrastyle que l'on peut aisément identifier au Capitole hexastyle de Pompéi, grâce à plusieurs caractéristiques. Pourtant, à cause du nombre de colonnes représentées, l'hypothèse ancienne avancée par C. Weichardt en 1897 qui identifiait le temple à celui de la Fortune Auguste a encore été proposée récemment (GÉROUDET, 2005, p. 24-25).

57. G. Fuchs parlait ainsi de représentations « réalistes », même si elles pouvaient être simplifiées, dans la mesure où elles reposaient sur la capacité de reconnaître et de reproduire les caractéristiques qui définissent l'individualité de l'objet en question (FUCHS, 1969, p. 126).

58. VAN BUREN, 1913, p. 138 ; SPAETH, 1994, p. 94-100 avec la bibliographie (p. 95 pour le débat sur la relation entre le relief de Carthage et l'*Ara Pacis*). Certains ont songé à l'existence d'un prototype commun alexandrin à l'origine des reliefs de l'*Ara Pacis* et de Carthage (exemple PICARD, 1937, p. 330-333). Voir en outre ANSEL, 2012 pour l'hypothèse d'un remploi hadriatique.

De manière plus générale, ce dossier sur la prétendue *Ara Pacis* de Lyon invite à s'interroger, au cas par cas, sur les hypothèses émises quant à l'existence d'un monument dans une ville établies sur la base de monnaies frappées dans cette ville⁵⁹. Il nous questionne également sur le cloisonnement de nos spécialités, qui s'accroît dans la discipline archéologique, et peut entraîner des conséquences fâcheuses.

59. C'est par exemple tout le débat, complexe, sur l'existence ou non d'une *Ara Providentia* à Mérida. Voir en dernier lieu FISHWICK, 2017, p. 188 sq. avec la bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBRETHESSEN P. H., 1971, «Providentia og Ara Pacis: Kejsler Augustus fredsalter som motiv paa den romerske kejsertids monter», *Nordisk numismatik unions medlemsblad*, t. 4, p. 73-79.
- ANSEL Chr., 2012, «Le relief de Carthage: un remploi iconographique partiellement modifié», *Cahiers d'Histoire*, t. 31, p. 133-155.
- AUDIN A., 1979, *Lyon, miroir de Rome*, Paris, Fayard, 301 p., 8 p. de pl.
- AUDIN A., QUONIAM P., 1962, «Victoires et colonnes de l'autel fédéral des Trois Gaules: données nouvelles», *Gallia*, t. 20, p. 103-116.
- AUDRA A., MATHEY P., 1992, *Monnaies romaines: archéologie et numismatique à Lyon (I^{er} siècle avant – III^e siècle après J.-C.)*, Lyon, Ass. lyonnaise pour la Promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes, 81 p.
- BARRANDON J.-N., SUSPÈNE A., GAFFIERO A., 2010, «Les émissions d'as au type *Divus Augustus Pater* frappées sous Tibère: l'apport des analyses à leur datation et à leur interprétation», *Revue numismatique*, t. 6, p. 149-173.
- BMC, 1 = MATTINGLY H., 1923, *Coins of the Roman Empire in the British Museum. I, Augustus to Vitellius*, Londres, British Museum, ccxxxi-464 p., 64 p. de pl.
- BMC, 2 = MATTINGLY H., 1966, *Coins of the Roman Empire in the British Museum. II, Vespasian to Domitian*, Londres, British Museum, cxv-485 p., 83 pl. (1^{ère} éd. 1930).
- BMC, 4 = MATTINGLY H., 1940, *Coins of the Roman Empire in the British Museum. IV, Antoninus Pius to Commodus*, Londres, The Trustees of the British Museum, cc-964 p., 111 p. de pl.
- CANNIZZARO M. E., 1907, «Ara Pacis Augstuae», *Bollettino d'Arte del Ministero dell'Istruzione*, t. 10, fasc. 1, p. 1-17.
- CARRADICE I. A., BUTTREY T. V., 2007, *The Roman Imperial Coinage. II, 1. Second fully revised edition. From AD 69-96 Vespasian to Domitian*, Londres, Spink & Son, xxiii-404 p., 160 p. de pl.
- CARSON R. A. G., 1980, *Principal coins of the Romans. II, The Principate 31 B.C.-AD 296*, Londres, Trustees of the British Museum, 167 p.
- CHRÉTIEN-HAPPE I., 2004, «Les représentations de temples et sanctuaires sur les monnaies romaines de Décapole et d'Arabie», *Syria*, t. 81, p. 131-146.
- COARELLI F., 1995, «*Fortuna Redux, Ara*», in: STEINBY E. M., *Lexicon topographicum urbis Romae*, t. 2, D-G, Rome, Quasar, p. 275.
- COHEN H., 1859, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales*, t. 1, Paris/Londres, Rollin, M. Curt, xxviii-484 p. et pl.
- COHEN, 1 = COHEN H., 1880, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales*, t. 1, Paris/Londres, Rollin & Feuardent, xxvii-544 p.
- COHEN, 2 = COHEN H., 1882, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales*, t. 2, Paris/Londres, Rollin & Feuardent, xiv-446 p.
- COHEN, 4 = COHEN H., 1884, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales*, t. 4, Paris/Londres, Rollin & Feuardent, 532 p.
- COHEN, 5 = COHEN H. continué par FEUARDENT F.-B., 1885, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales*, t. 5, Paris/Londres, Rollin & Feuardent, 542 p.
- COHEN, 6 = COHEN H. continué par FEUARDENT F.-B., 1886, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales*, t. 6, Paris, Londres, Rollin & Feuardent, 570 p.
- COHEN, 7 = COHEN H. continué par FEUARDENT F.-B., 1888, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales*, t. 7, Paris, Londres, Rollin & Feuardent, 494 p.
- CORNWELL H., 2017, *Pax and the Politics of Peace: Republic to Principate*, Oxford/New-York, Oxford Univ. Press, xiv-254 p.
- DARDENAY A., 2010, *Les mythes fondateurs de Rome: images et politique dans l'Occident romain*, Paris, Picard, 237 p.
- DEONNA W., 1934, «Mobilier délien», *Bull. de Correspondance hellénique*, t. 58, p. 381-447.
- DESBAT A., 2016, «Le sanctuaire des Trois Gaules et la question du forum provincial», *R.A.E.*, t. 65, p. 303-323.
- DREW-BEAR T., 1974, «Representations of Temple of the Greek Imperial Coinage», *American Numismatic Society Museum Notes*, t. 19, p. 27-63.
- DU CHOUL G., 1556, *Discours de la religion des anciens Romains... illustré d'un grand nombre de médailles et de plusieurs belles figures retirées des marbres antiques, qui se trouvent à Rome et par nostre Gaule*, Lyon, Impr. Guillaume Rouille, 312 p.
- ELKINS N. T., 2015, *Monuments in Miniature: architecture on Roman Coinage*, New-York, the American Numismatic Society, ix-230 p. (*Numismatic Studies*, 29).
- ESTIENNE S., 2002, «Temples et figures divines sur les monnaies romaines», *Hypothèses*, 2002/1, p. 115-124.
- FABBRI L., 1982, «Il piano superiore del quartiere orientale», *Memori della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, t. 14, p. 5-24.

Remerciements

Je remercie Gilles Sauron et le «rapporteur B» pour leur relecture et leurs remarques, Aurore Hamm pour son aide, Alexandra Dardenay pour son avis ainsi que la numismate Francesca Barengi pour l'envoi de la photographie de la figure 1.

- FELLAGUE D., 2016, «La difficulté de datation des monuments: à propos des monuments de Lugudunum, en particulier ceux considérés comme hadrianiques», *R.A.E.*, t. 65, p. 187-214.
- FISHWICK D., 1987, *The imperial cult in the Latin West*. t. I, 1, *Studies in the ruler cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, Leyde/New-York/Copenhague/Cologne, E. J. Brill, 194 p., 38 pl.
- FISHWICK D., 1999, «Coinage and Cult: the Provincial Monuments at Lugdunum, Tarraco, and Emerita», in: PAUL G. M., *Roman Coins and Public Life under the Empire. E. Togo Salmon Papers II*, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, p. 95-122.
- FISHWICK D., 2004, *The imperial cult in the Latin West: studies in the ruler cult of the Western Provinces of the Roman Empire*. t. III: *Provincial Cult*. Part 3: *The Provincial Centre; Provincial Cult*, Leyde/Boston, Brill, xxiii-397 p.
- FISHWICK D., 2010, «Agrrippa and the Ara Providentiae at Rome», *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 174, p. 251-258.
- FISHWICK D., 2017, *Precinct, Temple and Altar in Roman Spain: studies on the Imperial Monuments at Mérida and Tarragona*, Farnham, Burlington, Ashgate, xxx-301 p.
- FUCHS G., 1969, *Architekturdarstellungen auf römischen Münzen der Republik und der frühen Kaiserzeit*, Berlin, Walter de Gruyter & Co, xxv-138 p.
- GALINSKY G. K., 1966, «Venus in a Relief of the Ara Pacis Augustae», *American Journal of Archaeology*, t. 70, p. 223-243.
- GALINSKY G. K., 1992, «Venus, Polysemy, and the Ara Pacis Augustae», *American Journal of Archaeology*, t. 96, p. 457-475.
- GARDTHAUSEN V., 1908, *Der Altar des Kaiserfriedens Ara Pacis Augustae*, Leipzig, Verlag von Veit und Comp., 56 p.
- GÉROUDET N., 2005, «La représentation figurée du tremblement de terre romain de 62 ap. J.-C. à Pompéi: médiatisation d'une catastrophe naturelle?», in: FAVIER R., GRANET-ABISSET A.-M., *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, MSH Alpes, p. 21-36.
- GIARD J.-B., 1970, «Pouvoir central et libertés locales: le monnayage en bronze de Claude avant 50 après J.-C.», *Revue numismatique*, t. 12, p. 33-61.
- GIARD J.-B., 1975, «La pénurie de petite monnaie en Gaule au début du Haut-Empire», *Journal des Savants*, p. 81-102 et pl. I-X.
- GIARD J.-B., 1988a, *Catalogue des monnaies de l'Empire romain. I. Auguste*, Paris, Bibl. nationale de France, 258 p., lxxii p. de pl.
- GIARD J.-B., 1988b, *Catalogue des monnaies de l'Empire romain. II. De Tibère à Néron*, Paris, Bibl. nationale de France, 181-lvi p.
- GIARD J.-B., 1998, *Monnaies de l'Empire romain. III. Du soulèvement de 68 après J.-C. à Nerva. Catalogue*, Paris, Bibl. nationale de France, ix-366 p., cxxxii-16 pl.
- GIARD J.-B., 2000, *Le monnayage de l'atelier de Lyon de Claude I^{er} à Vespasien (41-78 après J.-C.) et au temps de Clodius Albinus (196-197 après J.-C.)*, Wetteren, Éd. Numismatique romaine, 189 p., LVIII pl.
- GINSBERG L. D., 2017, *Staging Memory, Staging Strife: Empire and Civil War in the Octavia*, New-York, Oxford Univ. Press, xii-229 p.
- GRAU D., 2009, «Néron, héritier d'Auguste: perspectives numismatiques», *Revue numismatique*, t. 165, p. 129-152.
- GRIFFIN M. T., 1984, *Nero the End of a Dynasty*, Londres, B. T. Batsford, 320 p., 8 p. de pl.
- GRIMAL P., 1999, *Le dieu Janus et les origines de Rome*, Paris, Berg international, 109 p. (1^{ère} édition 1945).
- GUILLAUME-COIRIER G., 2016, «Les marbres de l'Ara Pacis Augustae: découverte et réception (1564?-1566)», *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 128, fasc. 2, en ligne <http://mefra.revues.org/3820>.
- HACKENS T., 1972, «Architectura numismatica: à propos de quelques publications récentes», *L'Antiquité classique*, t. 41, p. 245-254.
- HILL P. V., 1989, *The monuments of ancient Rome as coin types*, Londres, Seaby, 145 p.
- KLEINER F. S., 1985, *The Arch of Nero in Rome. A Study of the Roman Honorary Arch before and under Nero*, Rome, G. Bretschneider Editore, 159 p., 34 p. de pl.
- KLEINER F. S., 1993, «Arcus Neronis», in: STEINBY E. M., *Lexicon topographicum urbis Romae*, t. 1, A-C, Rome, Quasar, p. 101.
- KREITZER L. J., 1996, *Striking new images: roman imperial coinage and the New Testament world*, Sheffield, Sheffield Academic Press, 258 p. (*Journal for the Study of the New Testament*, Supplement Series, 134).
- LA ROCCA E., 1986, *Ara Pacis Augustae in occasione del restauro della fronte orientale*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 128 p. (1^{ère} éd. 1983).
- LE BONNIEC H., 1969, *Ovide. Les Fastes, I. Texte, traduction et commentaire précédés d'une introduction par Henri Le Bonniec*, Univ. de Catane, Éd. Orpheus, xxx-237 p.
- LYASSE E., 2008, *Le Principat et son fondateur: l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, Bruxelles, Latomus, 388 p. (*Coll. Latomus*, 311).
- MAC DOWALL D. W., 1979, *The Western Coinages of Nero*, New-York, The American Numismatic Society, xvii-256 p., xxv p. de pl. (*Numismatic notes and monographs*, 161).
- MARTIN J.-P., 1982, *Providentia deorum: recherches sur certains aspects religieux du pouvoir impérial romain*, Rome, Paris, École française de Rome, vi-501 p. (*Coll. de l'École française de Rome*, 61).
- MEISSONNIER J., 2005, «Un autel de la paix à Lyon sous Néron: approche numismatique», in: ALFARO ASINS C., MARCOS ALONSO C., OTERO P., *XIII Congreso Internacional de Numismática, Madrid 2003*, Madrid, Ministerio de Cultura, p. 727-738.
- MOMIGLIANO A., 1942, «Terra Marique», *Journal of Roman Studies*, 32, p. 53-64.
- MURRAY W. M., PETSAS Ph. P., 1989, *Octavian's Campsite Memorial for the Actian War*, Philadelphie, Transactions of the American Philosophical Society, xi-172 p.
- OLIVIER J. H., 1969, «Octavian's inscription at Nicopolis», *The American Journal of Philology*, t. 90, fasc. 2, p. 178-182.
- PERASSI C., 2002, «Edifici e monumenti sulla monetazione di Nerone», in: CROISILLE J.-M., PERRIN Y. dir., *Neronia. VI, Rome à l'époque néronienne: institutions et vie politique, économie et société, vie intellectuelle, artistique et spirituelle, Acte du 6^{ème} colloque international de la SIEN, Rome, 19-23 mai 1999*, Bruxelles, éd. Latomus, p. 11-34 (*Coll. Latomus*, 268).
- PERFECT Ch., 2012, *Fortuna Redux in Early Imperial Coinage*, Honor Thesis, Department of Classics Dartmouth College, 152 p.
- PETERSEN E., 1902, *Ara Pacis Augustae*, Vienne, A. Hölder, vii-204 p. (*Sonderschriften des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien*, 2).
- PICARD Ch., 1937, «Observations sur l'origine et l'influence des reliefs pittoresques dits 'Alexandrins'», in: *Mélanges Maspéro, II. Orient grec, romain et byzantin*, fasc. 2, Le Caire, Impr. de l'Inst. français d'Archéologie orientale, p. 313-334.

- PICARD G.-Ch., 1960, «Chronique de la sculpture romaine», *Revue des Études latines*, t. 38, p. 323-336.
- PICARD G.-Ch., 1962, *Auguste et Néron: le secret de l'Empire*, Paris, Hachette, 285 p.
- PISANO SARTORIO G., 1996, «Macellum magnum», in: STEINBY E. M., *Lexicon topographicum urbis Romae*, 3, H-O, Rome, Quasar, p. 204-206.
- REBUFFAT M. R., 1961, «Les divinités du jour naissant sur la cuirasse d'Auguste de Prima Porta: recherche sur l'illustration symbolique de la victoire orientale», *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. 73, p. 161-228.
- RÉMY B., 2007, «Chronique gallo-romaine», *Revue des Études anciennes*, t. 109, fasc. 2, p. 645-726.
- RICHARD, 1963, «Pax, Concordia et la religion officielle de Janus à la fin de la République romaine», *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. 75, fasc. 2, p. 303-386.
- RIZZO G. E., 1926, «Per la ricostruzione dell'Ara Pacis Augustae», *Capitolium*, t. 2, p. 457-473.
- ROBERTSON A. S., 1962, *Roman imperial coins in the Hunter coin cabinet: University of Glasgow. I, Augustus to Nerva*, Londres/Glasgow/New-York, Oxford Univ. Press, clxxi-391 p.
- ROMAN D., ROMAN Y., 1997, *Histoire de la Gaule, VI^e siècle av. J.-C. - I^{er} siècle ap. J.-C.*, Paris, Fayard, 791 p.
- ROSSINI O., 2008, *Ara Pacis*, Milan/Rome, Electa, 135 p. (1^{ère} éd. 2006).
- SAURON G., 2000, *L'histoire végétalisée: ornement et politique à Rome*, Paris, Picard, 249 p.
- SCHEID J., 1990, *Romulus et ses frères: le college des Frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, École française de Rome, 806 p. (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 275).
- SCHEID J., 2007, *Res Gestae divi Augusti: hauts faits du divin Auguste*, Texte établi et traduit par John Scheid, Paris, Les Belles Lettres, ccxxvii-126 p.
- SCHEID J., BROISE H., 1980, «Deux nouveaux fragments des actes des Frères Arvales de l'année 38 ap. J.-C.», *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 92, fasc. 1, p. 215-248.
- SCOTT RYBERG I., 1949, «The Procession of the Ara Pacis», *Memoirs of the American Academy in Rome*, t. 19, p. 80-101.
- SIMON E., 1967, *Ara Pacis Augustae*, Tübingen, Ernst Wasmuth, 32 p., 32 p. de pl.
- SPAETH B. S., 1994, «The Goddess Ceres in the Ara Pacis Augustae and the Carthage Relief», *American Journal of Archaeology*, t. 98, fasc. 1, p. 65-100.
- STUDNICZKA F., 1909, *Zur Ara Pacis*, Leipzig, B. G. Teubner, 46 p., 7 f. de pl.
- SYME R., 1979, «Problems About Janus», *American Journal of Philology*, t. 100, p. 188-212.
- TAMEANKO M., 1999, *Monumental coins: buildings and structures in ancient coinage*, Iola, Krause Publications, 242 p.
- TAYLOR R., 2000, «Watching the skies: Janus, Auspication, and the Shrine in the Roman Forum», *Memoirs of the American Academy in Rome*, t. 45, p. 1-40.
- THOLLARD P., 2009, *La Gaule selon Strabon: du texte à l'archéologie. Géographie, livre IV, traduction et études*, Paris, éd. Errance/Aix-en-Provence, Centre C. Jullian, 261 p. (*Bibl. d'Archéologie méditerranéenne et africaine*, 2).
- TORELLI M., 1982, *Typology and Structure of Roman Historical Reliefs*, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 144 p., 42 p. de pl.
- TORELLI M., 1999a, «Pax Augusta, ara», in: STEINBY E. M., *Lexicon topographicum urbis Romae*, t. 4, P-S, Rome, Quasar, p. 70-74.
- TORELLI M., 1999b, «Providentia, ara», in: STEINBY E. M., *Lexicon topographicum urbis Romae*, t. 4, P-S, Rome, Quasar, p. 165-166.
- TORTORICI E., 1996, «Ianus Geminus, aedes», in: STEINBY E. M., *Lexicon topographicum urbis Romae*, t. 3, H-O, Rome, Quasar, p. 92-93.
- TOYNBEE J. M. C., 1961, «The 'Ara Pacis Augustae'», *The Journal of Roman Studies*, t. 51, p. 153-156.
- TURCAN R., 1982, «L'autel de Rome et d'Auguste 'ad Confluentem'», *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt. 2, Principat*, t. 12, fasc. 1, p. 607-644.
- VAN BUREN A. W., 1913, «The Ara Pacis Augustae», *Journal of Roman Studies*, t. 3, p. 134-141.
- VAN HEESCH J., 1992, «Note sur la représentation de l'autel de Lyon sur les monnaies d'Auguste et les imitations», *Bull. du Cercle d'Études numismatiques*, 29, p. 81-84.
- VAN HEESCH J., 1993, «Proposition d'une nouvelle datation des monnaies en bronze à l'autel de Lyon frappées sous Auguste», *Bull. de la Soc. française de Numismatique*, t. 48, fasc. 4, avril, p. 535-538.
- VAN HEESCH J., 2000, «Some considerations on the circulation of Augustan and Tiberian bronze coins in Gaul», in: WIEGELS R. éd., *Die Fundmünzen von Kalkriese und die frühkaiserzeitliche Münzprägung, Akten des wissenschaftlichen Symposions in Kalkriese, 15-16 april 1999*, Möhnesee, Bibliopolis, p. 153-170 (*Osnabrücker Forschungen zu Altertum und Antike-Rezeption*, 3).
- VILLEDIEU F., 2010, «La *cenatio rotunda* de la Maison Dorée de Néron», in: *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 1089-1114.
- VILLEDIEU F., 2011, «Une construction néronienne mise au jour sur le site de la Vigna Barberini: la *cenatio rotunda* de la *Domus Aurea*?», *Neronia Electronica*, t. 1, p. 37-52. En ligne: <http://www.sien-neron.fr/2011/11/neronia-electronica-%E2%80%93-fascicule-1-2011/>
- VON DUHN F., 1879, «Über einige Basreliefs und ein römisches Bauwerk der ersten Kaiserzeit», *Miscellanea Capitolina*, p. 11-16.
- VON KAENEL H.-M., 1986, *Münzprägung und Münzbildnis des Claudius*, Berlin, de Gruyter, xiii-284 p.
- WEINSTOCK S., 1960, «Pax and the 'Ara Pacis'», *Journal of Roman Studies*, t. 50, p. 44-58.
- WULZINGER K., 1933, *Die Macellum-Dupondien des Nero*, Munich, Kress & Hornung, 36 p. (*Numismatik*, 2).